

## PIERRE MOSCOVICI MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

## NICOLE BRICQ MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

www.commerce-exterieur.gouv.fr

Paris, le 28 mars 2013 N° 506/214

## Pierre MOSCOVICI et Nicole BRICQ saluent les propositions de la Commission européenne qui aideront à renforcer la lutte contre la contrefaçon

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances et Nicole BRICQ, ministre du Commerce extérieur, se félicitent que, dans les propositions de directive et de règlement sur le droit des marques qu'elle vient de rendre publiques, la Commission européenne ait tenu compte des préoccupations exprimées par le Gouvernement français quant à l'affaiblissement de l'action de lutte contre la contrefaçon résultant de l'arrêt NOKIA-PHILIPS, rendu le 1<sup>er</sup> décembre 2011 par la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE).

En interdisant la retenue des contrefaçons à destination de pays tiers qui ne font que transiter sur le territoire de l'Union Européenne, cet arrêt de la CJUE a eu pour effet d'entraver la capacité d'action des douanes à l'échelle européenne. Il a fortement limité les interceptions de ces marchandises, alors même que le transit représente un vecteur important de la contrefaçon en Europe.

Rejoignant les demandes faites par les Ministres aux Commissaires européens compétents le 18 mars dernier, les propositions de la Commission européenne visent à combler le vide existant en permettant aux titulaires de droits d'empêcher des tiers d'introduire sur le territoire douanier de l'Union des produits provenant de pays tiers et portant sans autorisation une marque pratiquement identique à la marque déjà enregistrée pour ces produits.

Cette bonne base de travail doit permettre désormais au Conseil et au Parlement européen de rendre le droit européen plus cohérent et de le mettre en phase avec la mondialisation des échanges et avec l'organisation criminelle et internationale du trafic de contrefaçons.

Pour Pierre MOSCOVICI et Nicole BRICQ, il ne saurait être admis que l'Union européenne devienne une plateforme de redistribution de la contrefaçon. La plus grande attention sera portée aux négociations qui vont s'engager sur la base des propositions de la Commission.

Contacts presse:

Cabinet de Pierre MOSCOVICI : 01.53.18.40.82 Cabinet de Nicole BRICQ : 01 53 18 46 89